

## Séance du Conseil municipal du 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatre novembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

**Présents** : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

**Absents excusés** : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration M. NION), Mme Gwendoline HAVÉ (a donné procuration à Mme PAUMIER) et M. Stéphane TROHAY.

**Absents** : M. Daniel AMOURETTE, Mme Christine CAMPAIN et Mme Nathalie LA RUS

**Secrétaire de séance** : Marie-France PAUGAM.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **Marché du presbytère – Décompte Général Définitif de l'Entreprise GALLIS**

Monsieur le Maire explique que l'Entreprise Gallis (lot 2 – couverture charpente) a intégré, dans son Décompte Général Définitif, des frais complémentaires indirects d'un montant de 31 075.13 € HT correspondant à des frais liés à des pertes d'exploitation (mobilisation d'effectifs sur hors-période de chantier). Ce montant calculé en heures n'est pas justifié par l'Entreprise.

Monsieur le Maire souhaite ne pas régler ces frais complémentaires indirects et va les retirer du DGD de l'Entreprise.

#### **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**

Fin du Contrat à Durée Déterminée de M. Julien BOUSREZ au 31 décembre 2024.

Publicité pour appel à candidatures.

Discussion sur le niveau de rémunération.

Mme GRILLY demande qui fait passer les entretiens de recrutement. Monsieur le Maire lui répond que c'est le maire et les 4 adjoints. Mme GRILLY s'interroge sur le nombre et émet que ça fait beaucoup 5 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'interventions en milieu rural à temps complet, pour une durée déterminée de 6 (six) mois à compter du 15 janvier 2025.

#### **Gestion du personnel – Augmentation du nombre d'heures d'un agent**

Compte-tenu d'une modification de mission (plus de lavage des carreaux suite à déplacement de la garderie), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi de Mme Jeanne-Marie VERDIER, Adjoint technique territorial, de 12.70/35<sup>ème</sup> à 12.81/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Accord unanime du Conseil.

#### **Tarifs 2026 de la salle des fêtes**

Des travaux ont été effectués dans la salle des fêtes :

- Pb d'installation des BAES qui créaient des disjonctions
- Remplacement des néons en Led
- Parquet va être à revitrifier

Monsieur le Maire souhaite augmenter de façon significative le montant de la location afin de payer ces divers coûts (+ 20%).

Mme PAUMIER précise que, lorsqu'elle a loué la salle dernièrement, le sol de cuisine était très gras.

Après discussions, et à l'unanimité, les tarifs de la salle des fêtes, pour 2026, sont modifiés comme suit :

